

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Les travaux consistent à réaliser divers travaux de réaménagement routier. Le projet comprend les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduites souterraines des compagnies d'utilité publique, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation, la réfection et la construction des ponceaux et des ponts, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les murs antibruit, les parcs de stationnement, les aménagements paysagers, l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement des subventions ou des contributions financières.

2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

3. Le projet décrit aux articles 1 et 2 est localisé à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 4 000 000 \$.

TOTAL : 4 000 000 \$

Annexe préparée le 12 décembre 2024 par :

Marc des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité
intelligente